MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Année scolaire 2022-2023

Service en ligne Orientation en 2de

Phase définitive d'orientation

Service en ligne

Les étapes de la demande d'orientation

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation, la réponse aux propositions du conseil de classe pourra être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Connexion au service en ligne Orientation

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail national Scolarité Services à l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr :

- Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- **le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix définitifs et de répondre aux propositions du conseil de classe** ;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

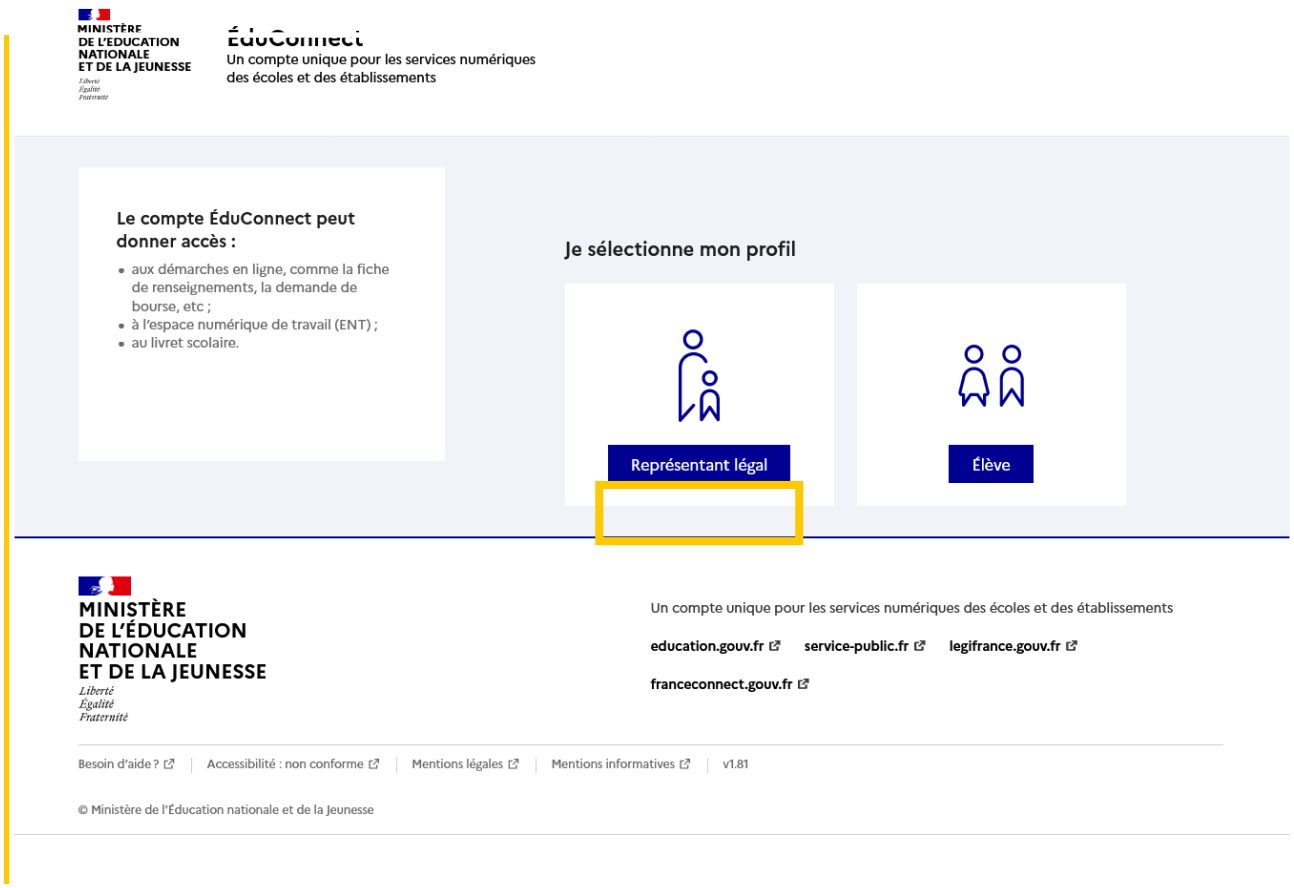

Connexion avec un compte EduConnect ou FranceConnect

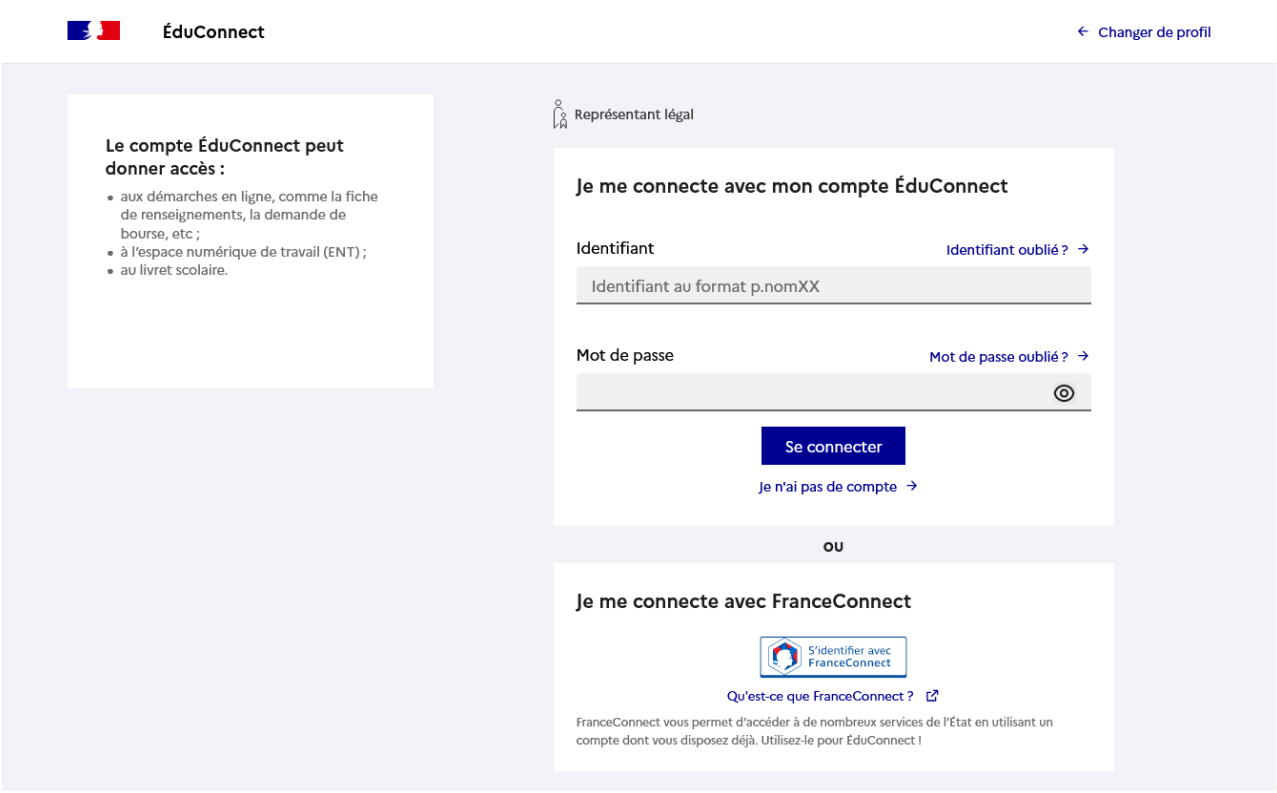

Accès des représentants légaux aux services en ligne dans le menu Mes services

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée…

Vos services en ligne sont dans le menu Mes services.

Retrouvez sur le portail **Scolarité Services** toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple…

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- …d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail **Scolarité Services** s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu Mes services.

Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte EduConnect :

- rattacher un enfant à son compte ;
- vérifier son adresse de messagerie.

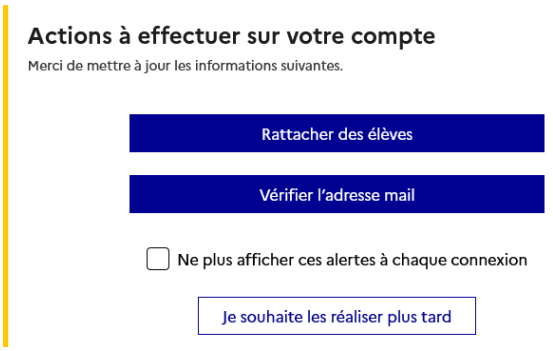

Accès de l'élève aux services en ligne dans le menu Mes services

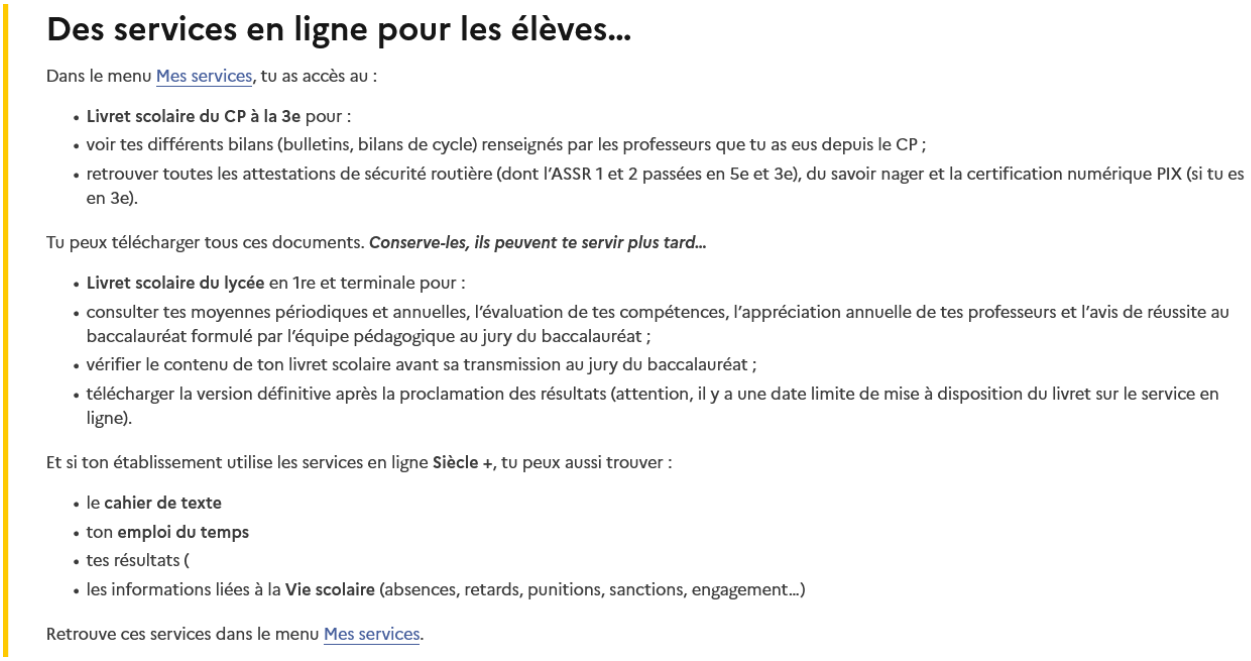

Des services en ligne pour les élèves…

Dans le menu Mes services, tu as accès au :

- **Livret scolaire du CP à la 3e** pour :
- voir tes différents bilans (bulletins, bilans de cycle) renseignés par les professeurs que tu as eus depuis le CP ;
- retrouver toutes les attestations de sécurité routière (dont l'ASSR 1 et 2 passées en 5e et 3e), du savoir nager et la certification numérique PIX (si tu es en 3e).

Tu peux télécharger tous ces documents. ***Conserve-les, ils peuvent te servir plus tard…***

- **Livret scolaire du lycée** en 1re et terminale pour :
- consulter tes moyennes périodiques et annuelles, l'évaluation de tes compétences, l'appréciation annuelle de tes professeurs et l'avis de réussite au baccalauréat formulé par l'équipe pédagogique au jury du baccalauréat ;
- vérifier le contenu de ton livret scolaire avant sa transmission au jury du baccalauréat ;
- télécharger la version définitive après la proclamation des résultats (attention, il y a une date limite de mise à disposition du livret sur le service en ligne).

Et si ton établissement utilise les services en ligne **Siècle +**, tu peux aussi trouver :

- le **cahier de texte**
- ton **emploi du temps**
- tes résultats (
- les informations liées à la **Vie scolaire** (absences, retards, punitions, sanctions, engagement…)

Retrouve ces services dans le menu Mes services.

Ouverture et fermeture du service en ligne Orientation

Saisie des choix définitifs

La saisie des choix est possible après avoir accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe. Tant que le représentant légal n'a pas accusé réception, l'écran correspondant s'affiche à la connexion avant toute possibilité de saisie des choix définitifs :

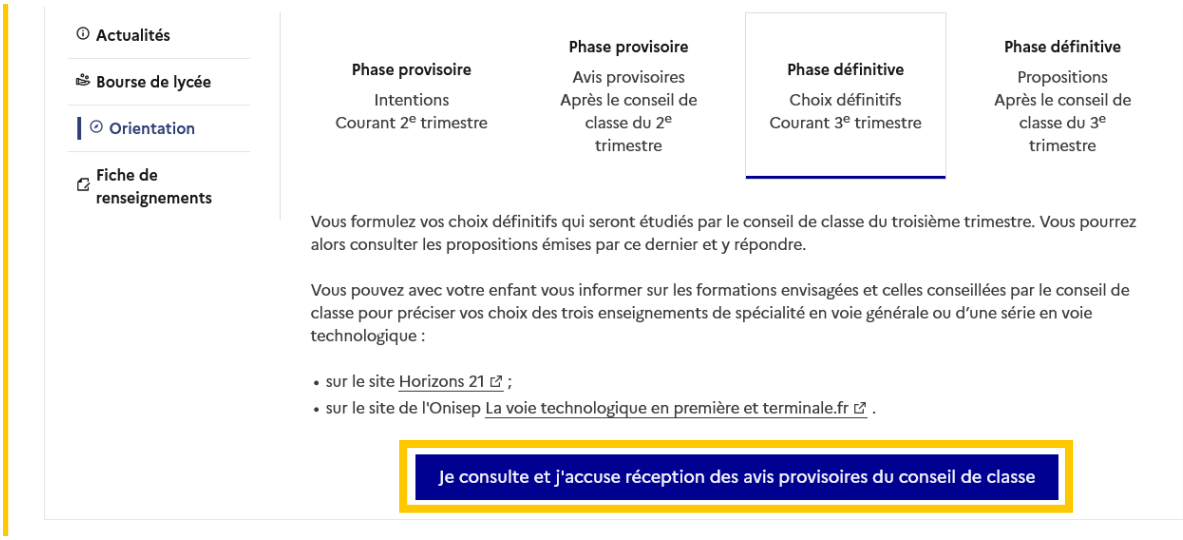

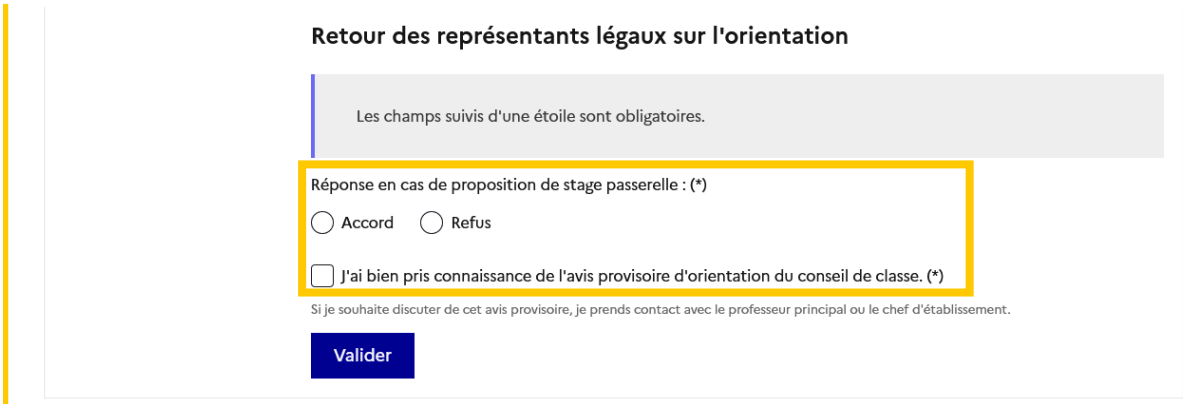

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation. A la phase définitive, les représentants légaux sont guidés s'ils le souhaitent vers des informations sur les enseignements de spécialité et les séries technologiques :

Formulation des choix définitifs

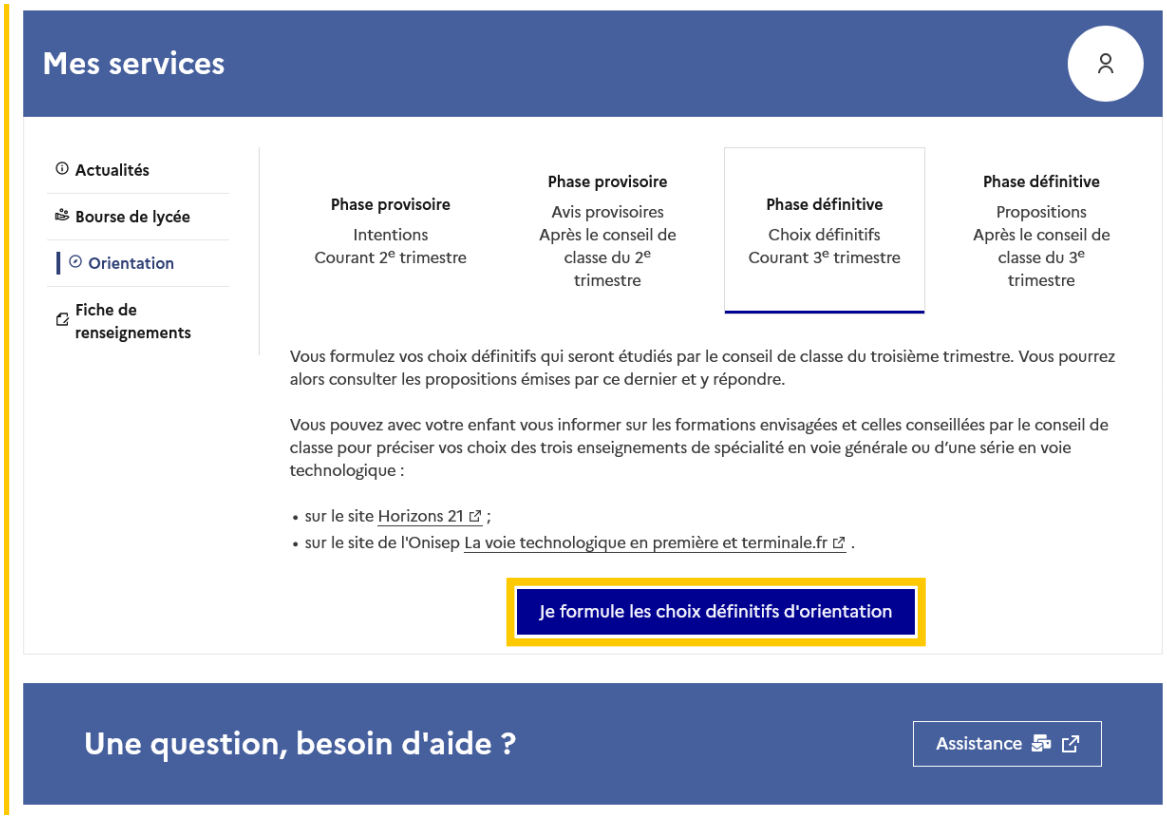

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs :

- il doit saisir au moins 1 choix de voie d'orientation ;
- il peut saisir jusqu'à 10 choix de voie d'orientation : 1re générale (et enseignements de spécialité), 1re technologique (et série), 1re préparant au BT métiers de la musique ;

- seule la 1re technologique peut être demandée plusieurs fois ;
- il peut saisir une demande d'accès à la voie professionnelle, choix qui peut être précisé et porter sur un à trois parcours (1re professionnelle, 2de professionnelle, CAP) selon le paramétrage académique ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les choix doivent être validés afin qu'ils soient pris en compte ;
- les choix peuvent être modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter un choix » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à onze choix. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

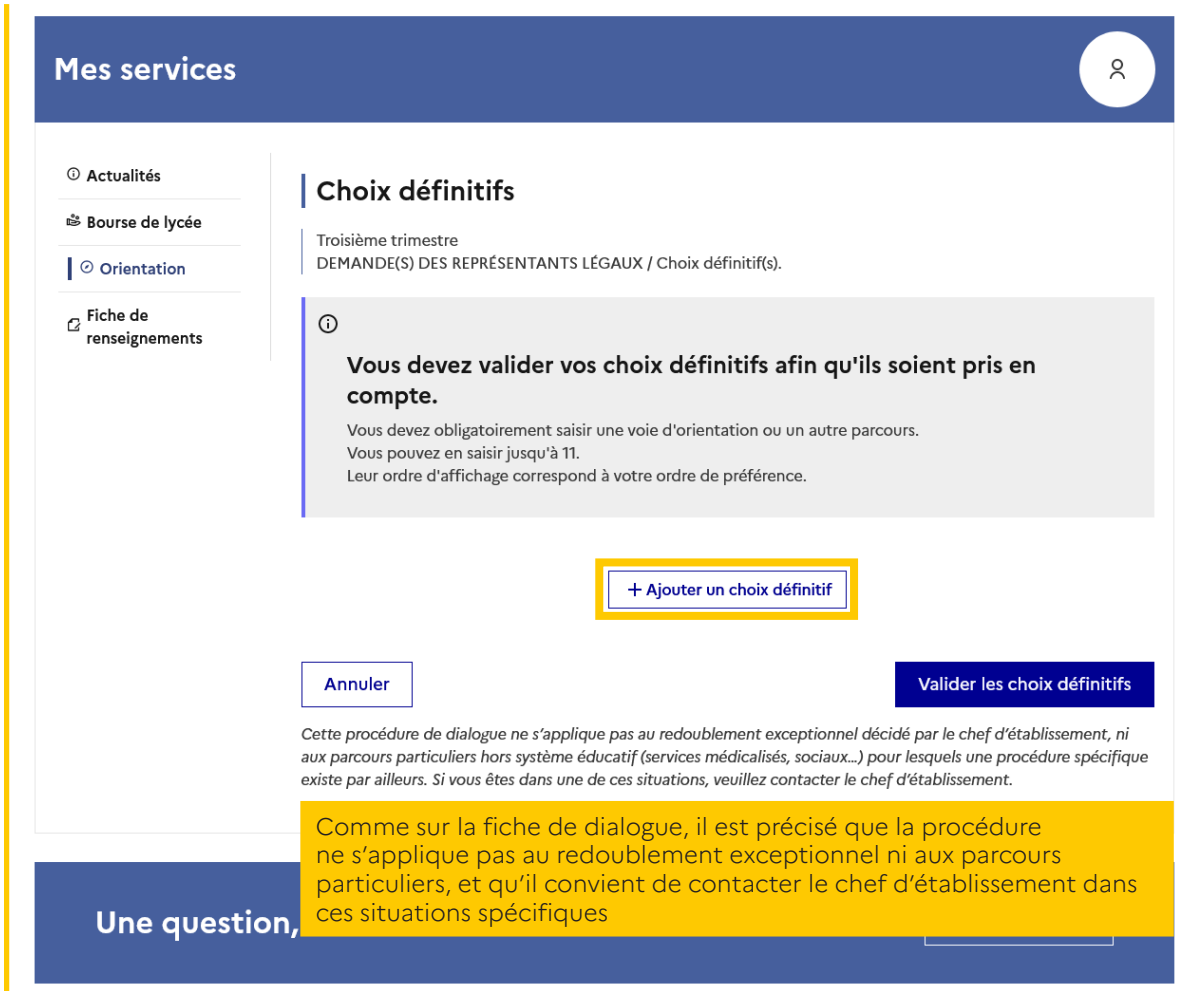

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence. Le rang peut être toutefois modifié.

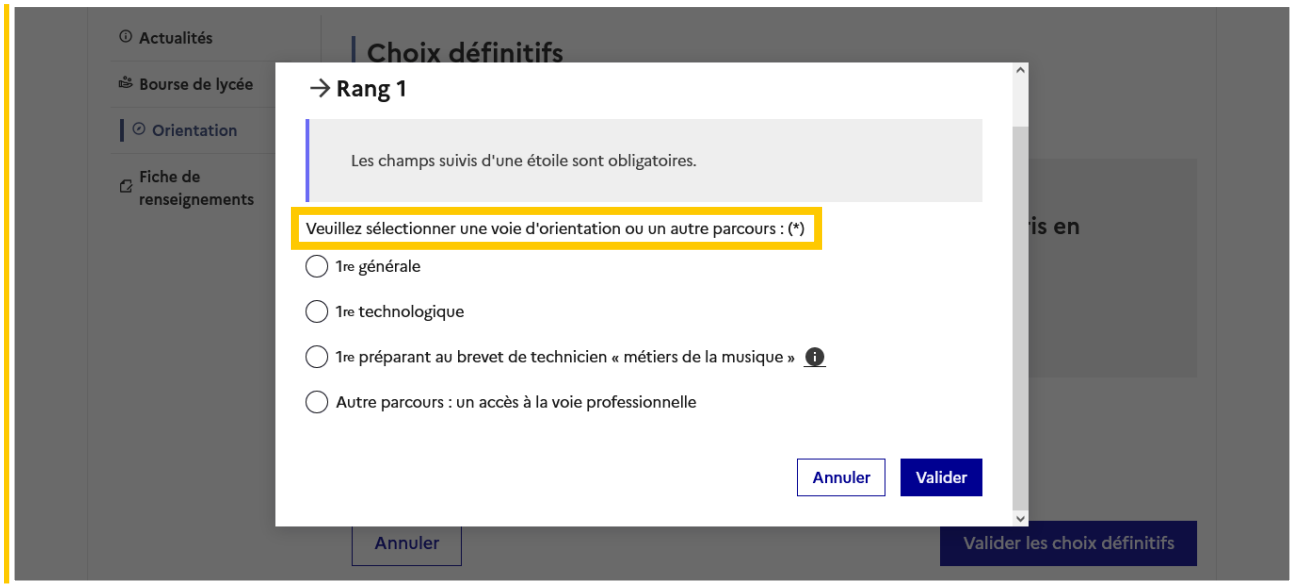

Modifier un choix

Les boutons ↑ ↓ permettent de reclasser le choix, le bouton 🗑 permet de supprimer la sélection, ils sont activés à partir de la saisie de deux choix.

Le bouton → permet de modifier la sélection, il est activé dès la saisie d'un choix.

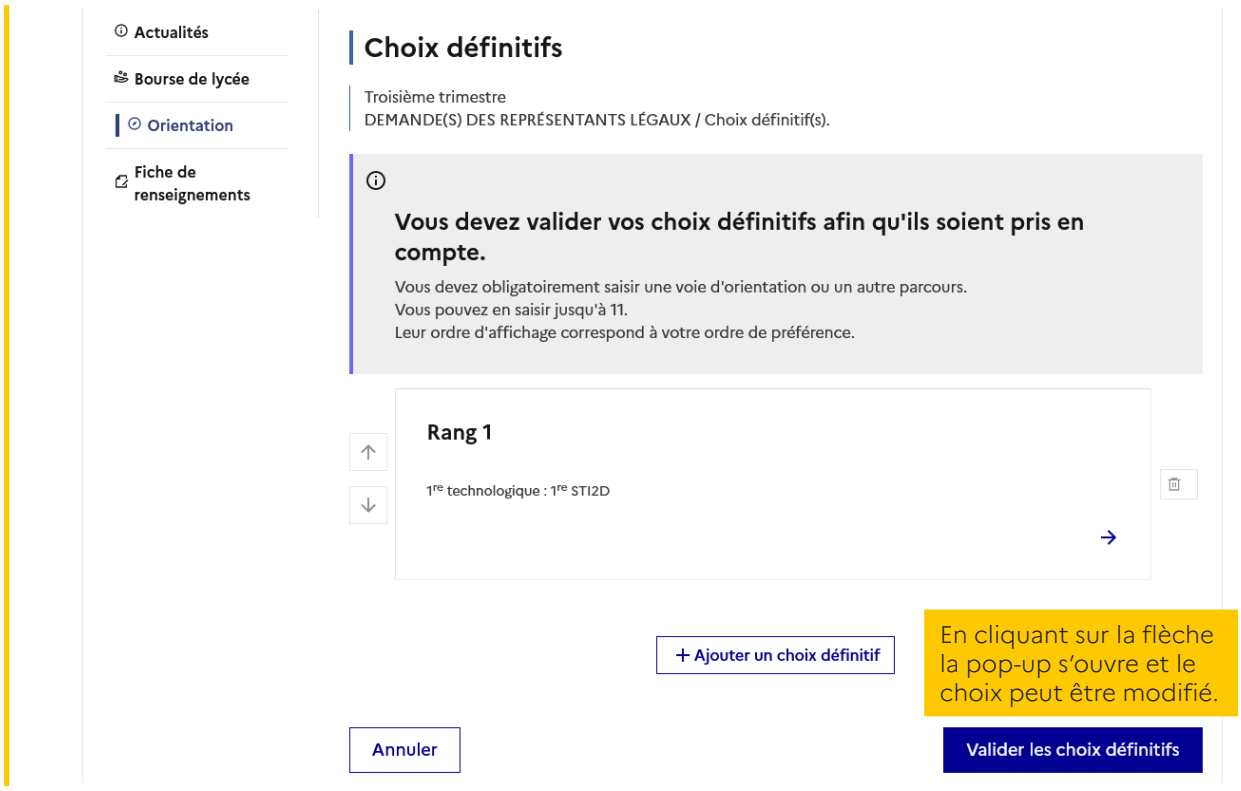

Le bouton Annuler supprime tous les choix et permet de recommencer une nouvelle saisie.

Lorsque les choix ont été validés, l'annulation efface uniquement les modifications en cours, la saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

1re générale

Lorsque la voie générale est choisie, les invites de choix des enseignements de spécialité s'affichent :

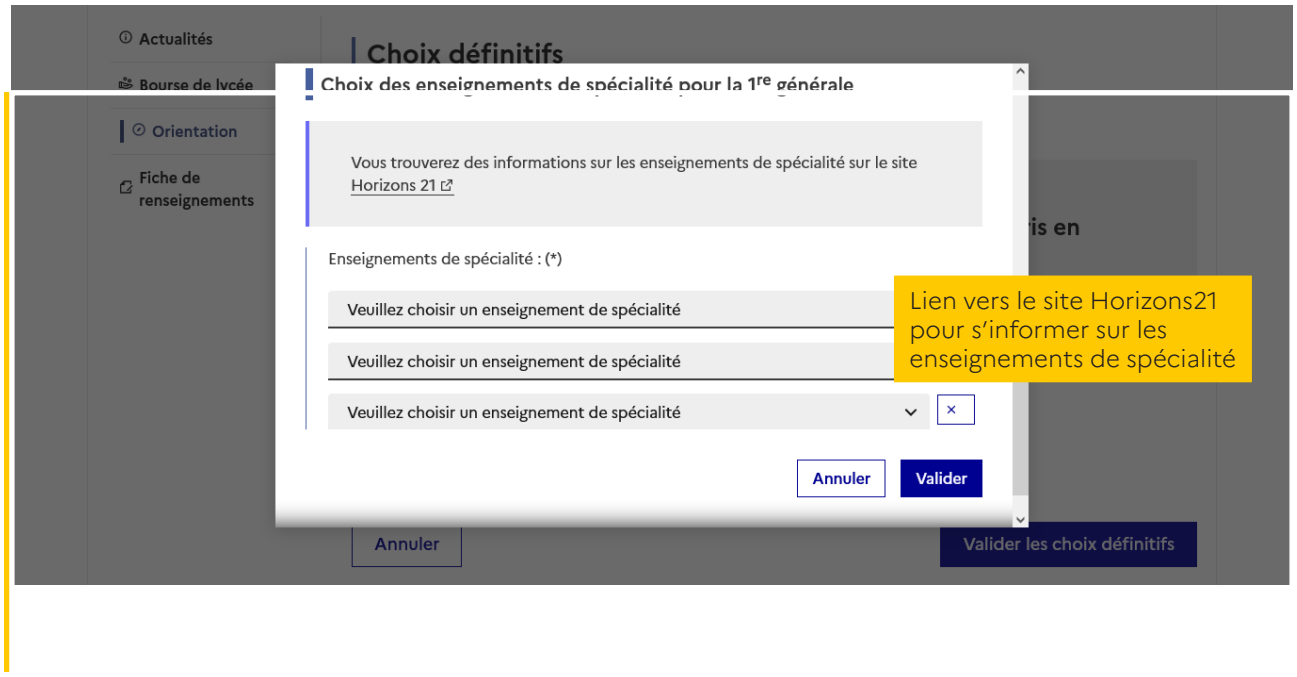

Sélection des enseignements de spécialité

La sélection des enseignements de spécialité est présentée sous la forme de trois listes déroulantes « intelligentes ». Le menu déroulant affiche la liste des enseignements de spécialité, dès qu'un enseignement de spécialité est choisi, il n'est plus affiché pour le choix suivant.

Les trois listes déroulantes permettent de sélectionner des enseignements de spécialité sans restriction dans l'établissement ou hors établissement :

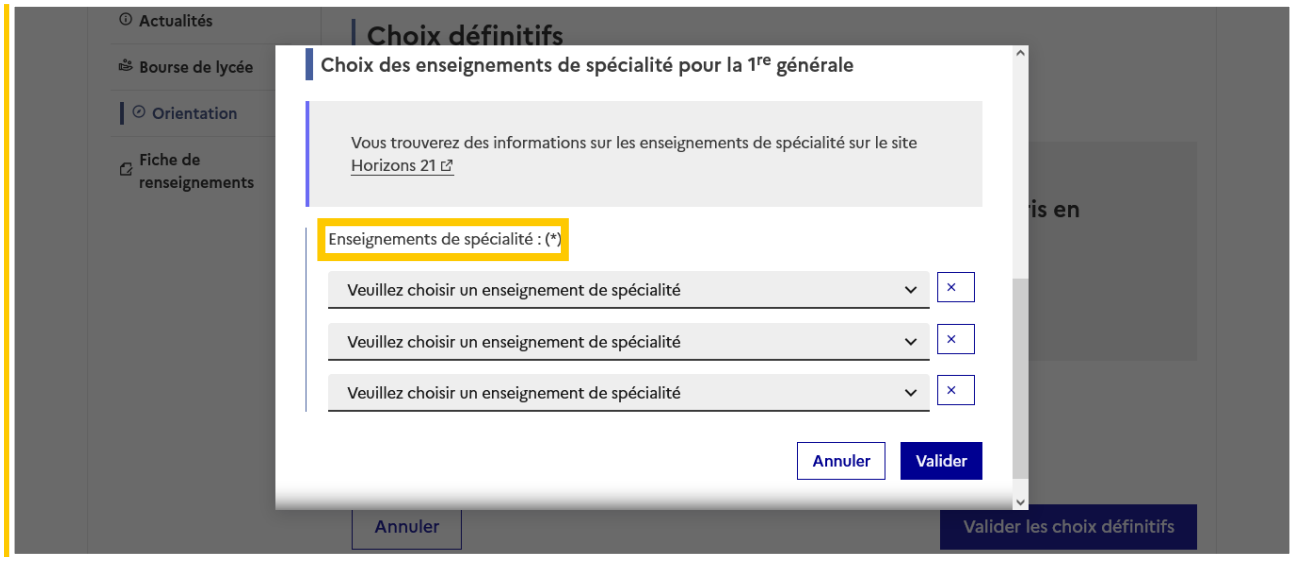

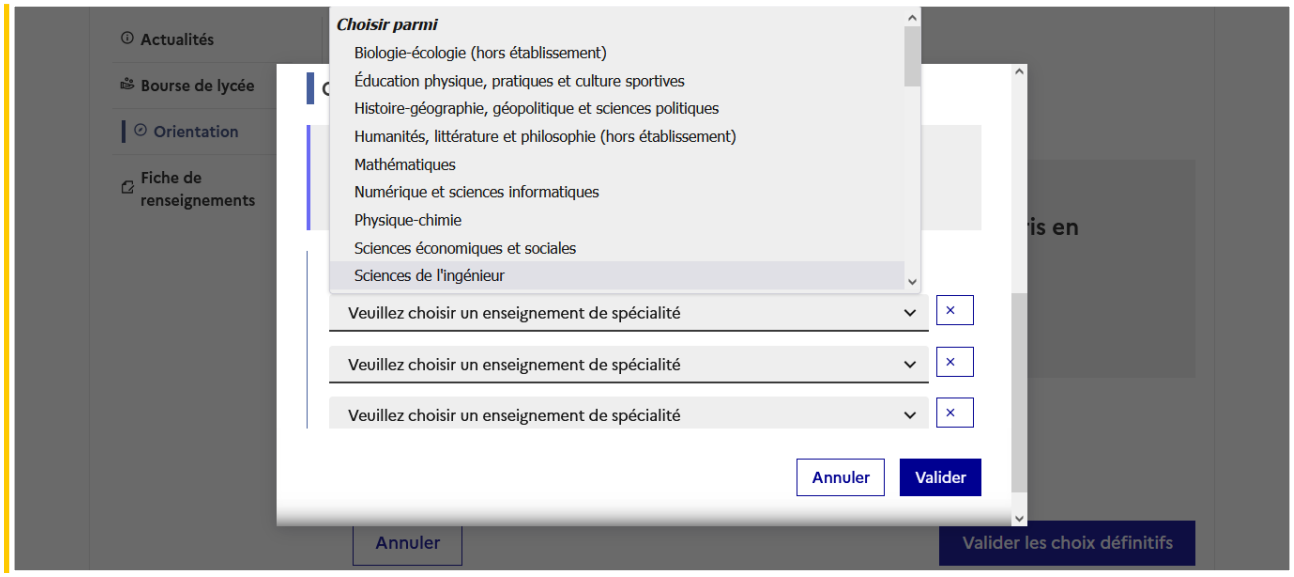

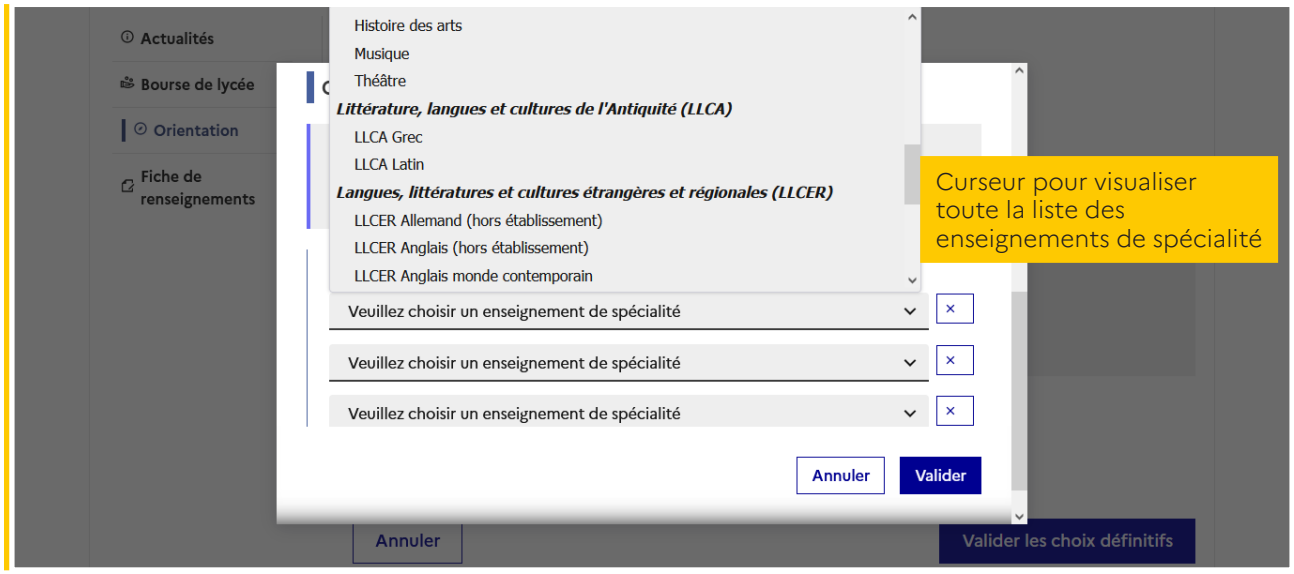

- l'enseignement de spécialité est affiché après la sélection ;

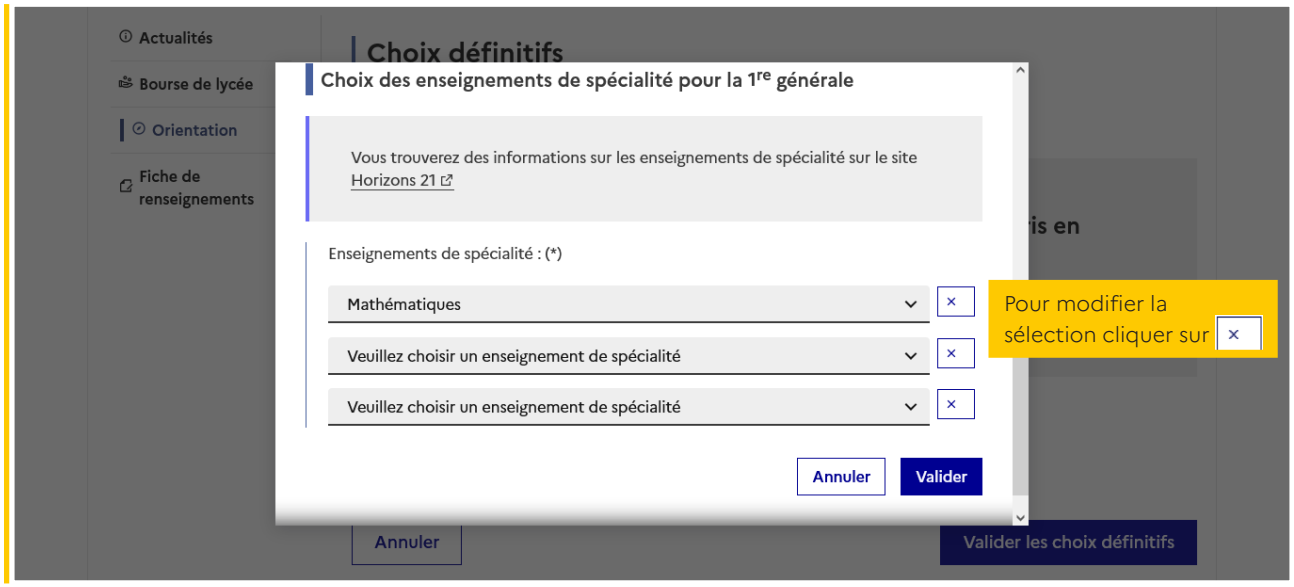

- l'enseignement de spécialité déjà sélectionné ne figure plus dans le menu déroulant de l'invite suivante.

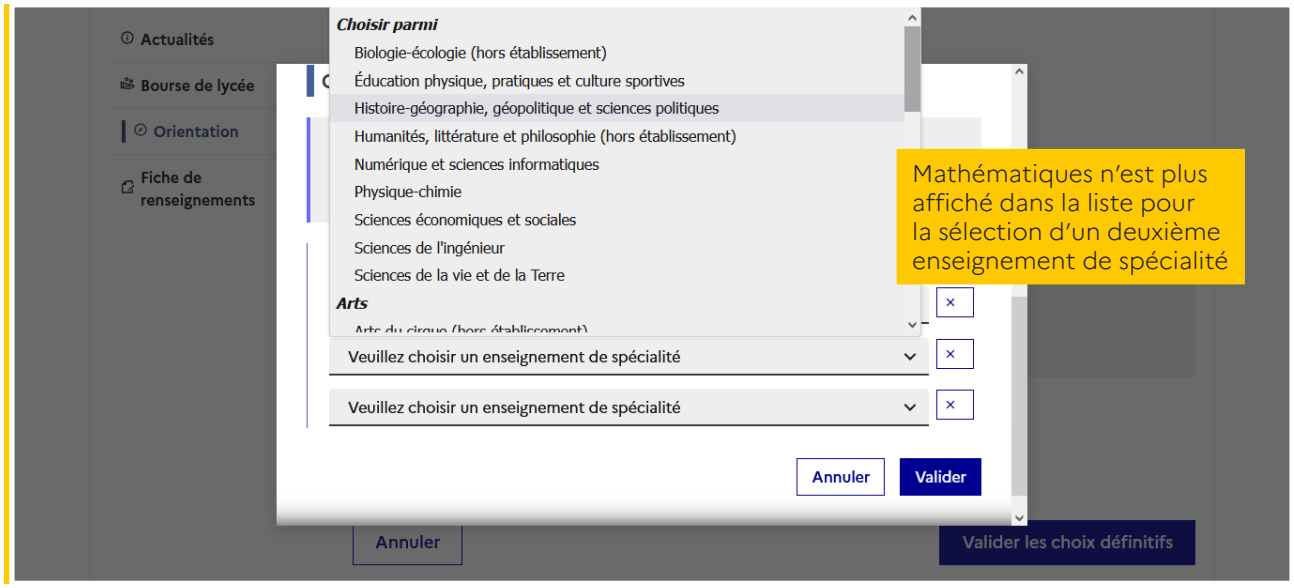

Le choix pour la 1re générale peut être validé uniquement après la sélection de trois enseignements de spécialité :

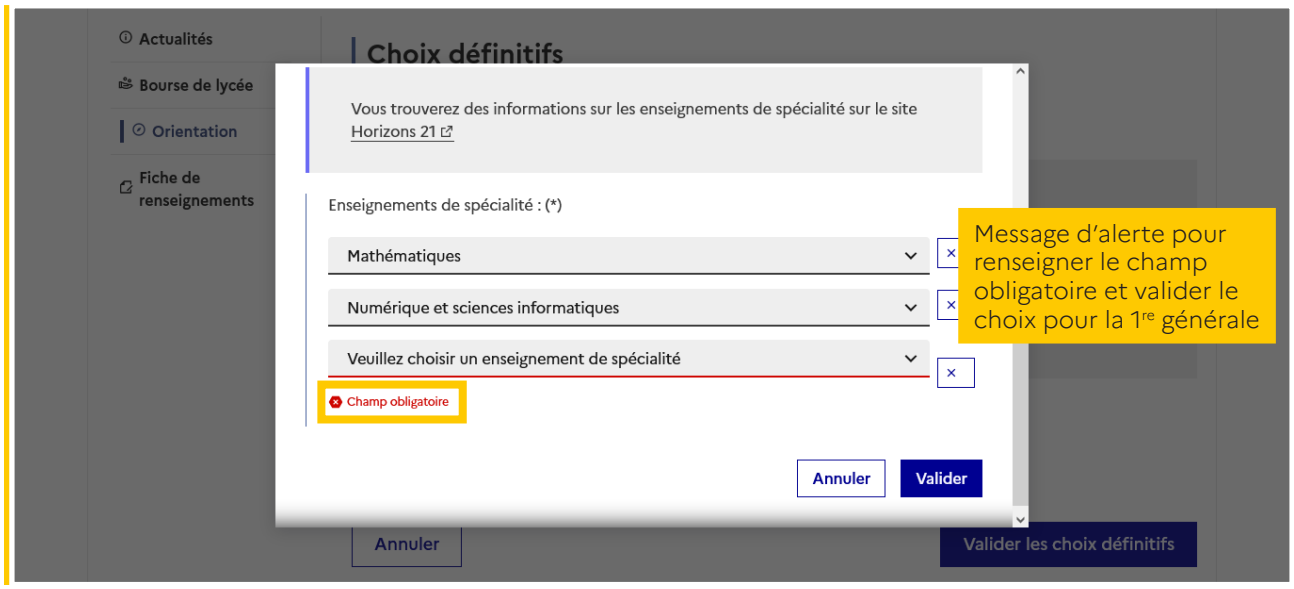

Sélection d'un enseignement Arts, LLCER ou LLCA

Une seule déclinaison peut être choisie pour ces enseignements de spécialité :

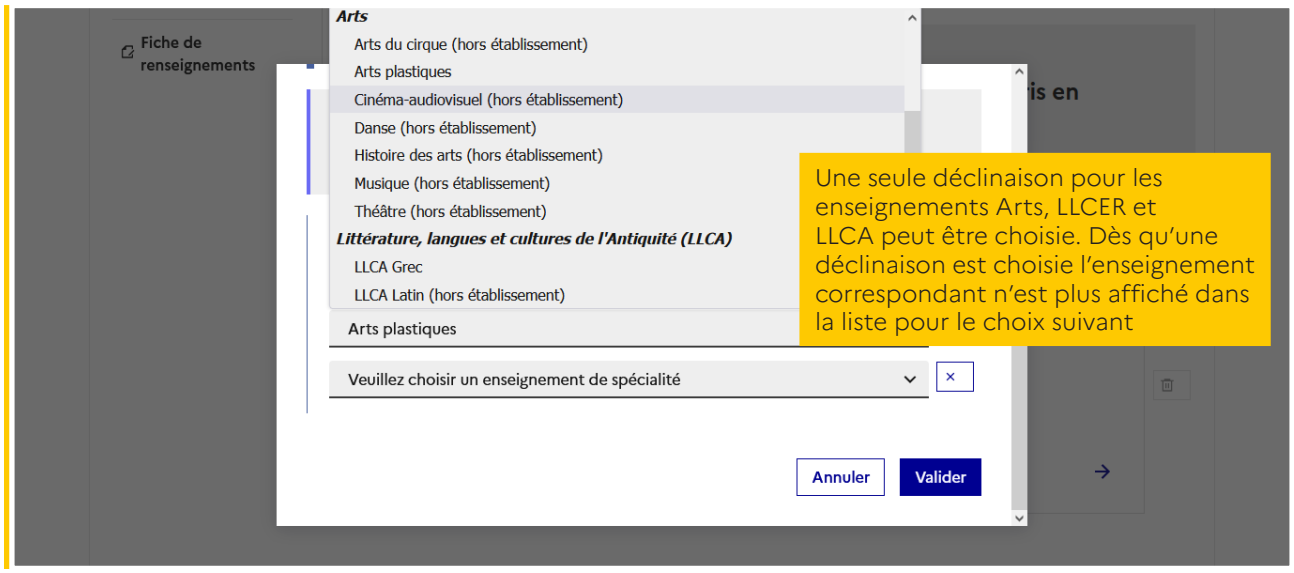

L'enseignement de spécialité Arts n'est plus affiché suite à la sélection de Cinéma audiovisuel :

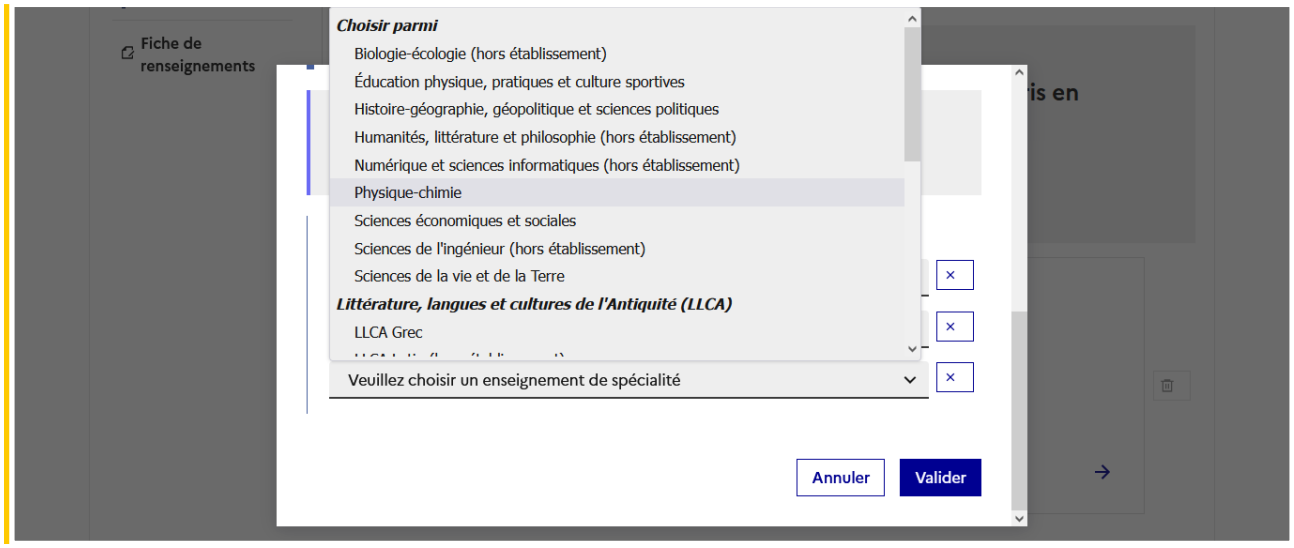

Il est possible de modifier ou supprimer la sélection. Dans ce dernier cas, l'enseignement de spécialité Arts s'affiche à nouveau :

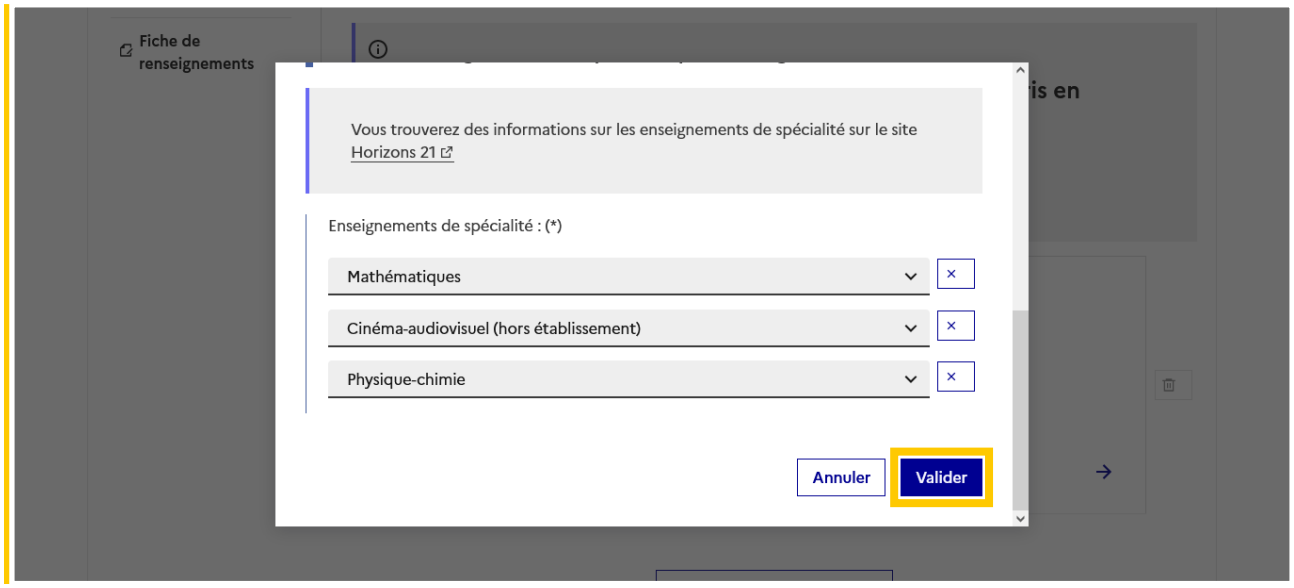

Après la validation du choix de la 1re générale, le récapitulatif est affiché avec les enseignements de spécialité dans l'ordre de la saisie. Il est possible de valider le choix afin qu'il soit enregistré, puis de terminer la saisie ou de poursuivre la saisie en ajoutant un choix pour une autre voie d'orientation ou encore de modifier le choix :

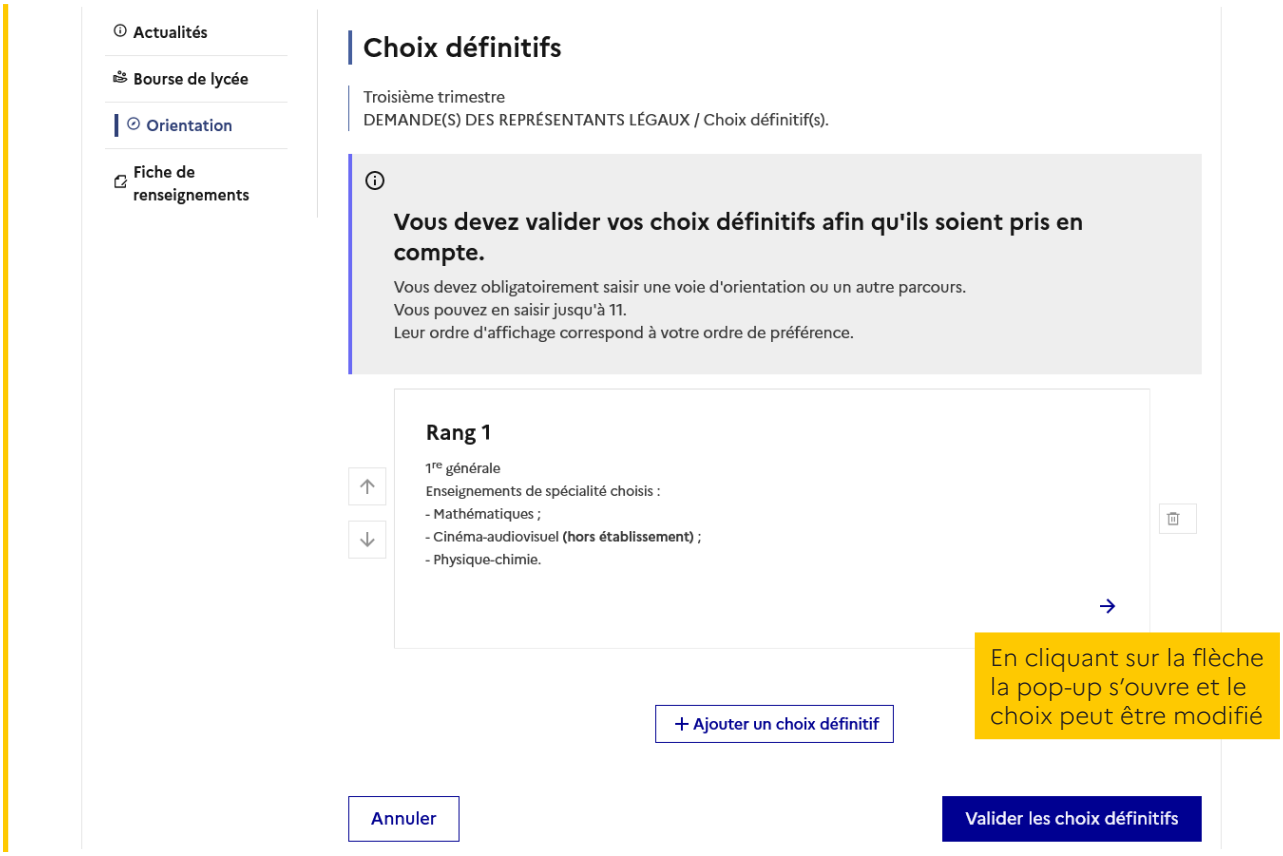

Sélection de plusieurs voies d’orientation

Si une voie d’orientation a déjà été saisie un message indique qu’elle ne peut pas être demandée deux fois, seule la première technologique peut être demandée plusieurs fois avec des séries différentes :

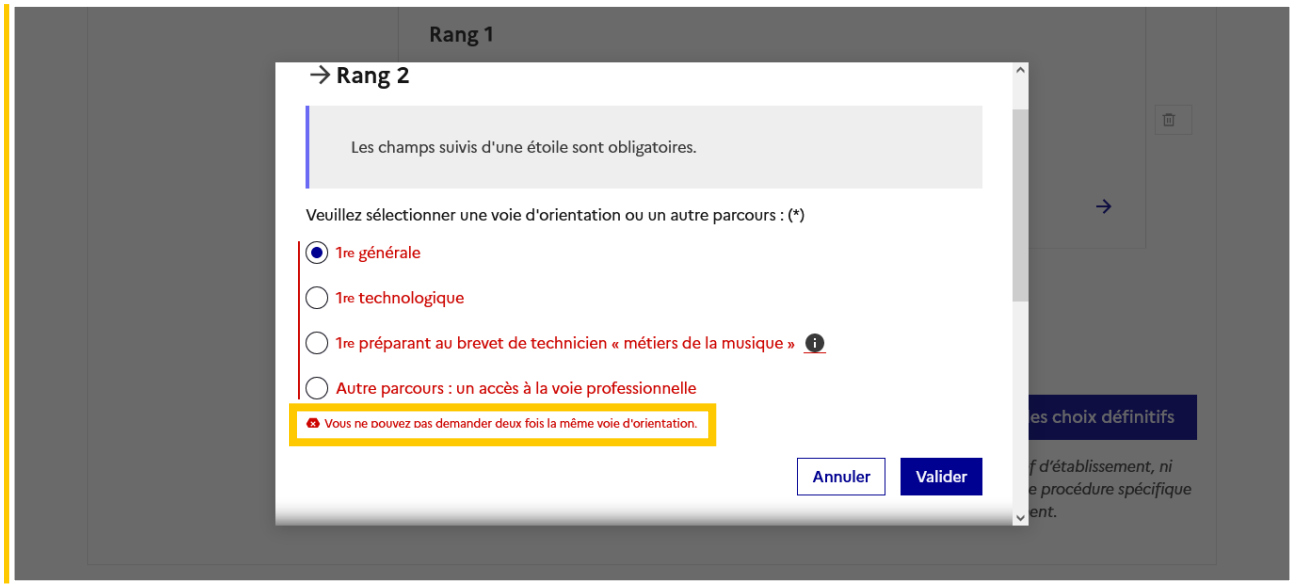

1re technologique

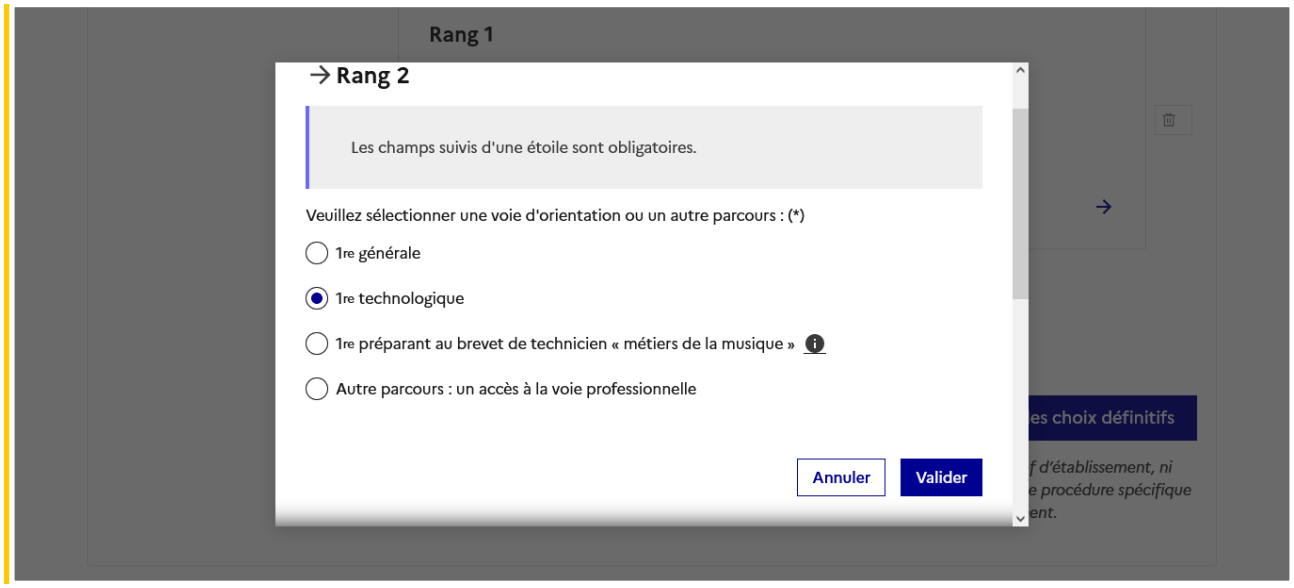

Après la sélection de la 1re technologique la série doit être indiquée :

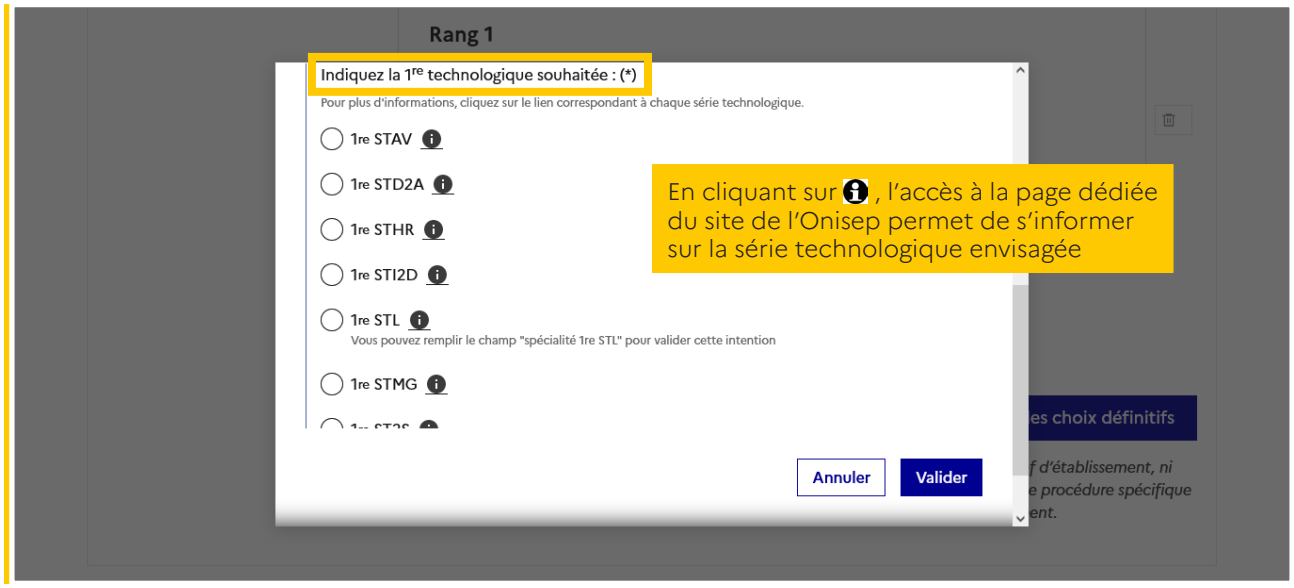

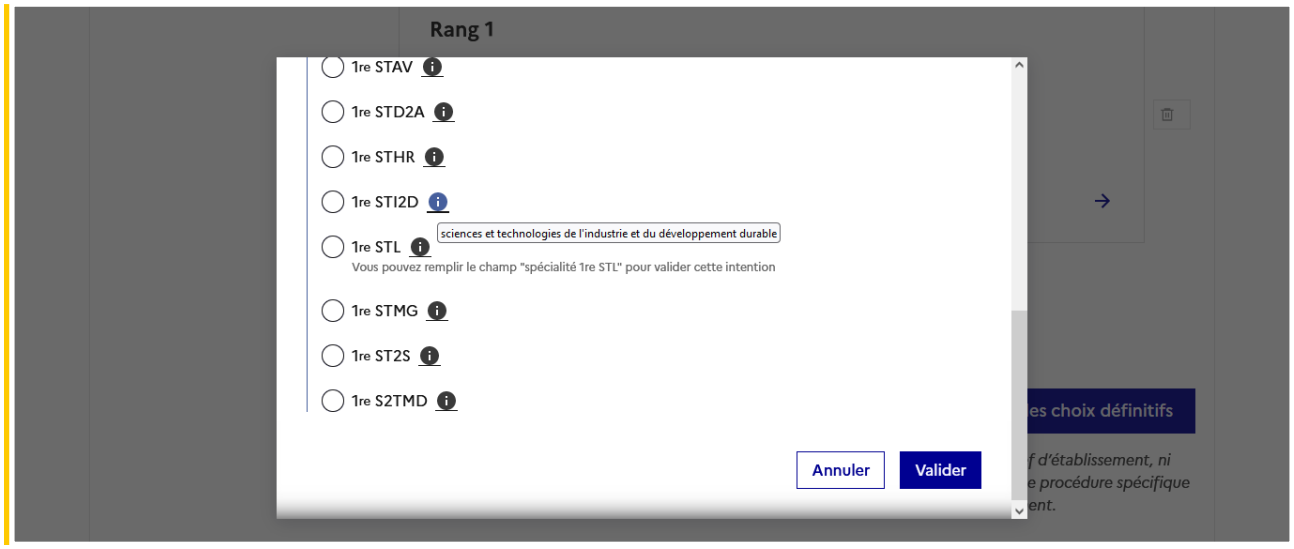

Le choix de la 1re technologique ne peut être validé sans indiquer la série :

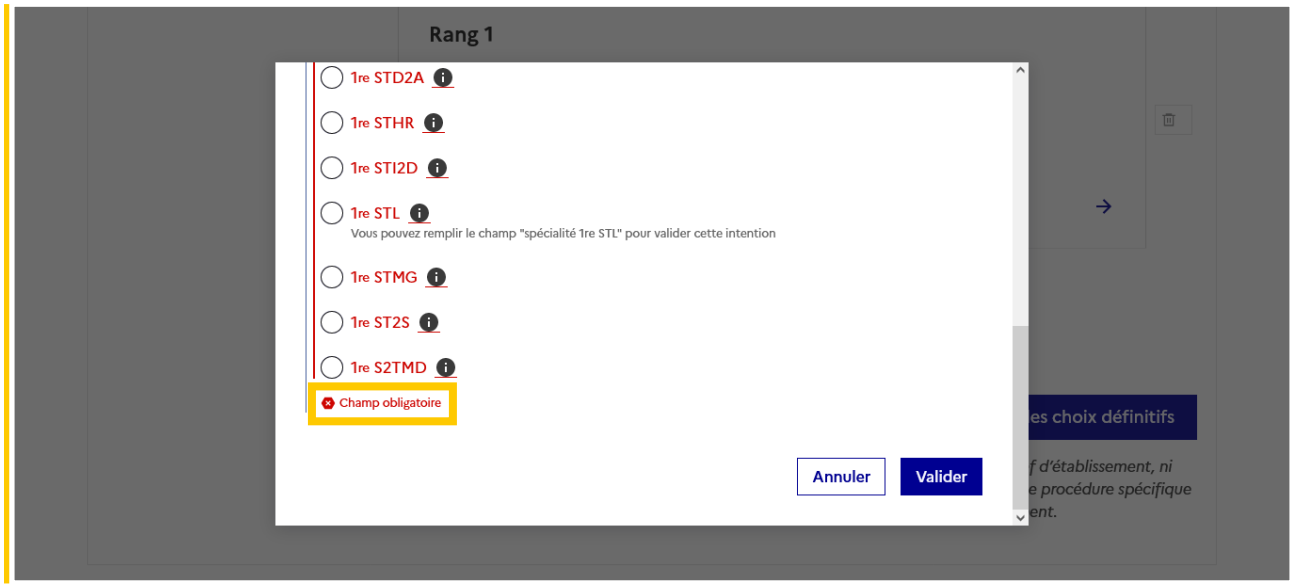

La sélection de la série technologique doit être validée :

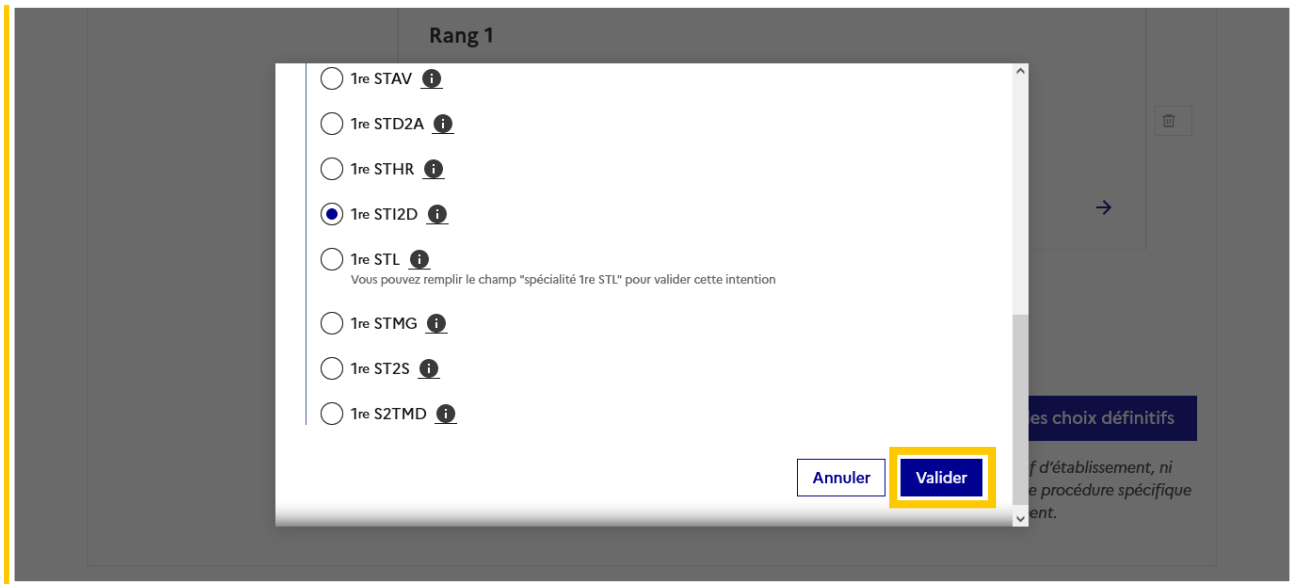

Autre parcours : accès à la voie professionnelle

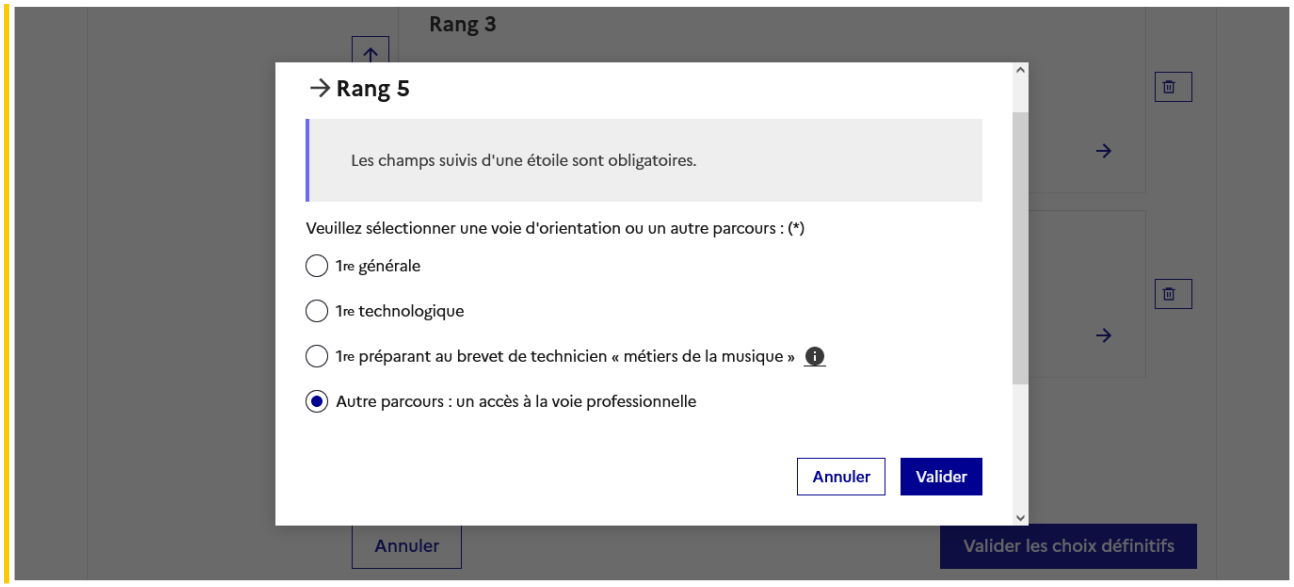

Le parcours souhaité doit être indiqué si l'académie a paramétré l'affichage d'un à trois parcours possibles (1re professionnelle, 2de professionnelle, CAP).

Académie ayant paramétré les trois parcours :

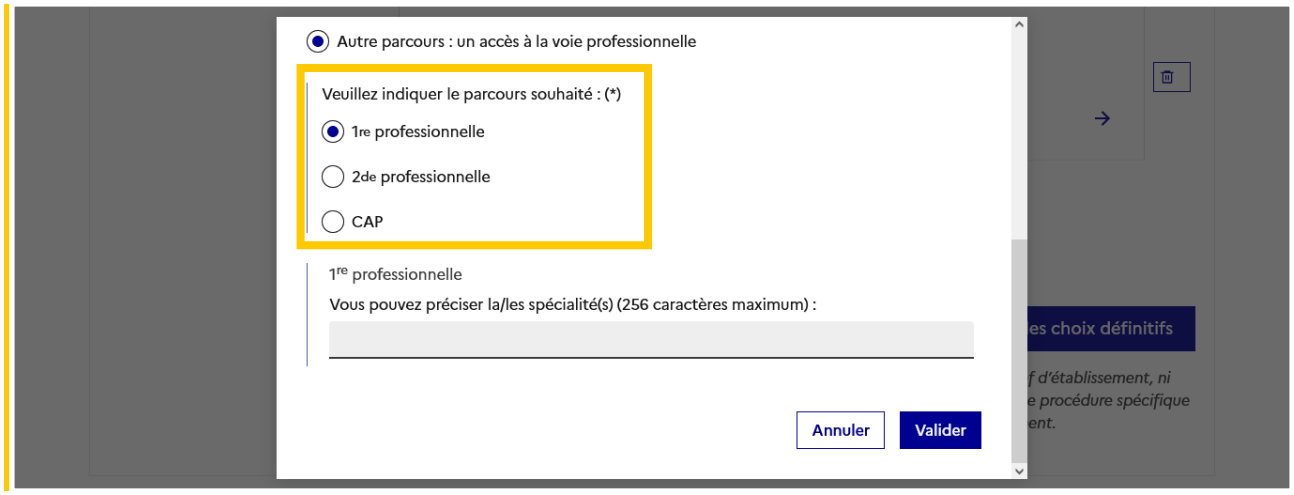

Académie ayant paramétré un seul parcours :

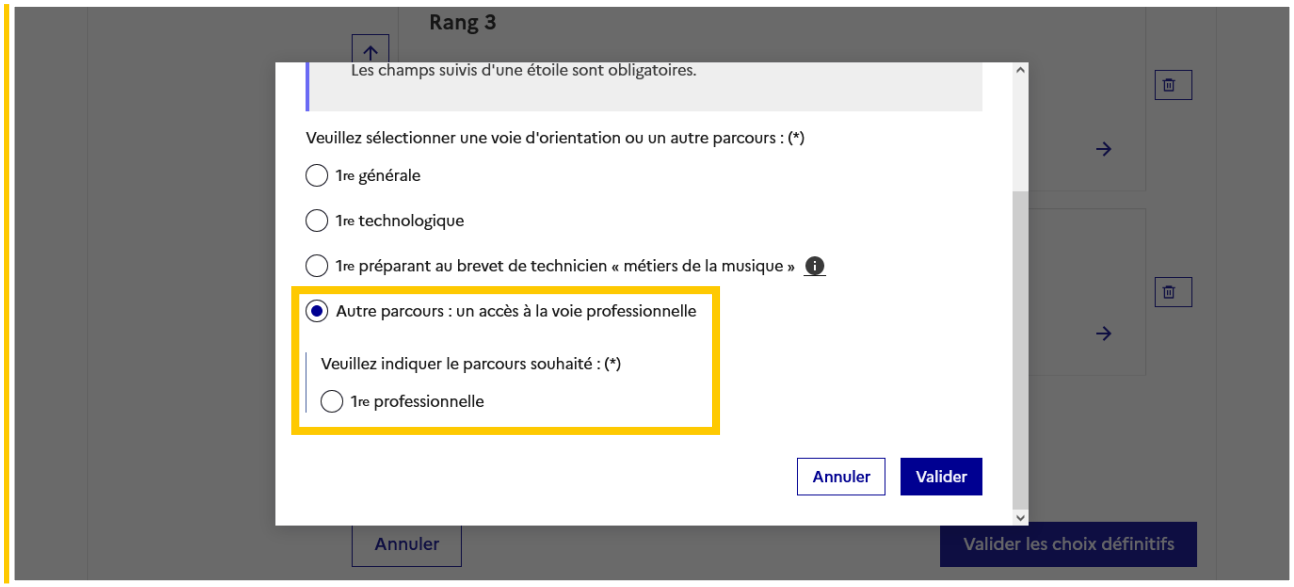

L'indication du parcours est obligatoire pour valider le choix :

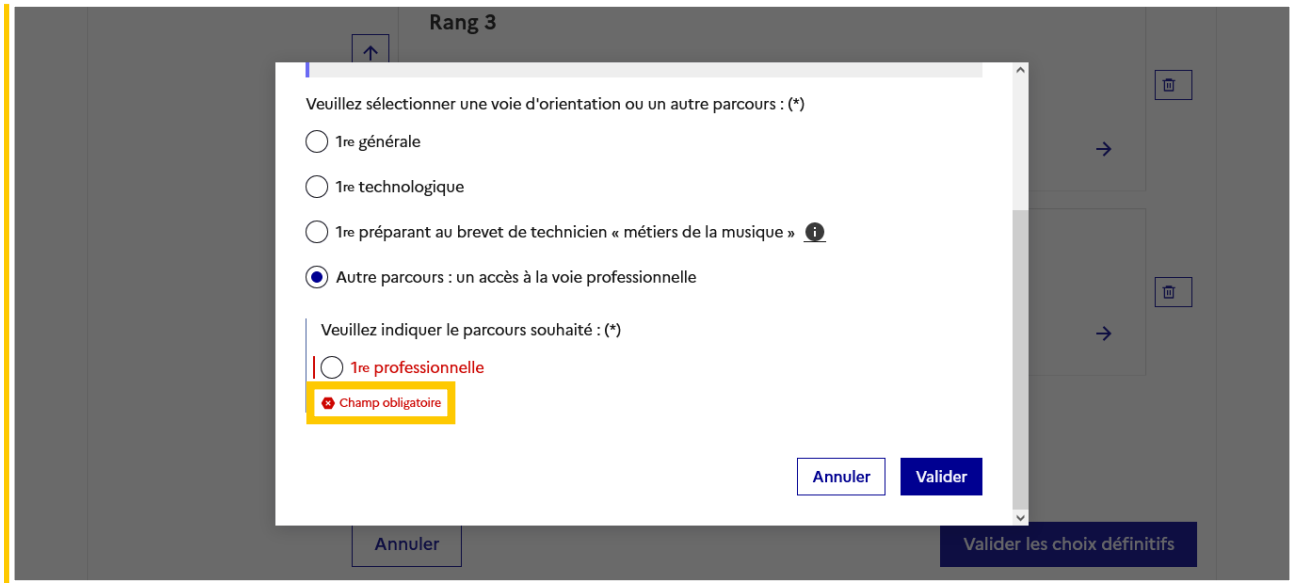

La spécialité professionnelle peut être précisée de manière facultative :

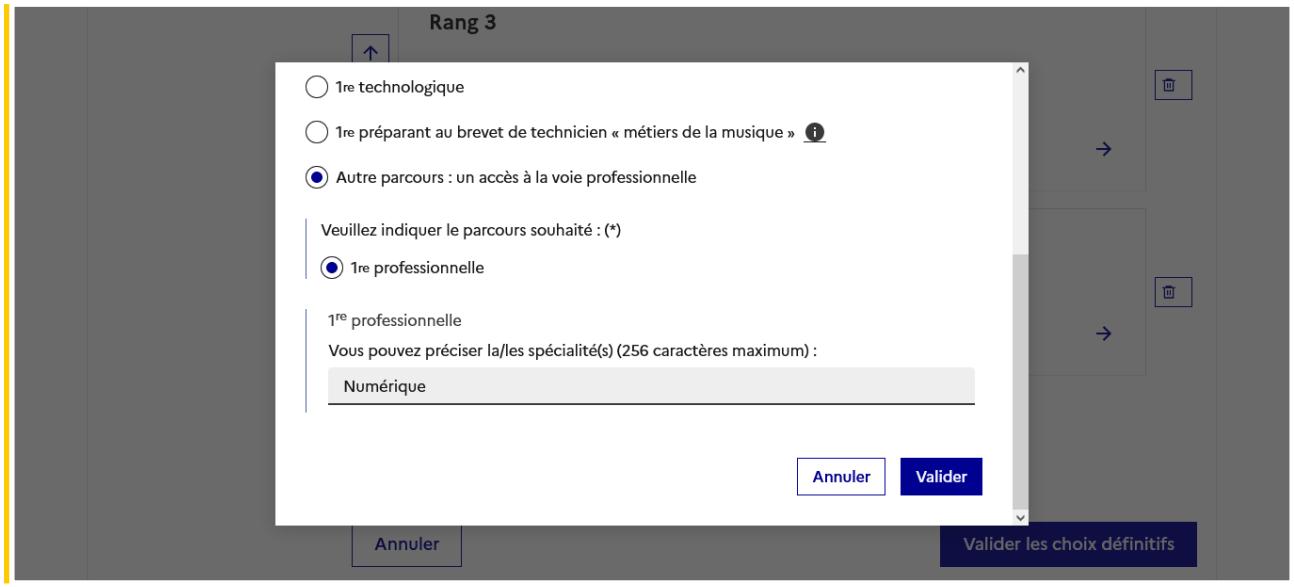

Le récapitulatif des choix est affiché, il est possible de les modifier :

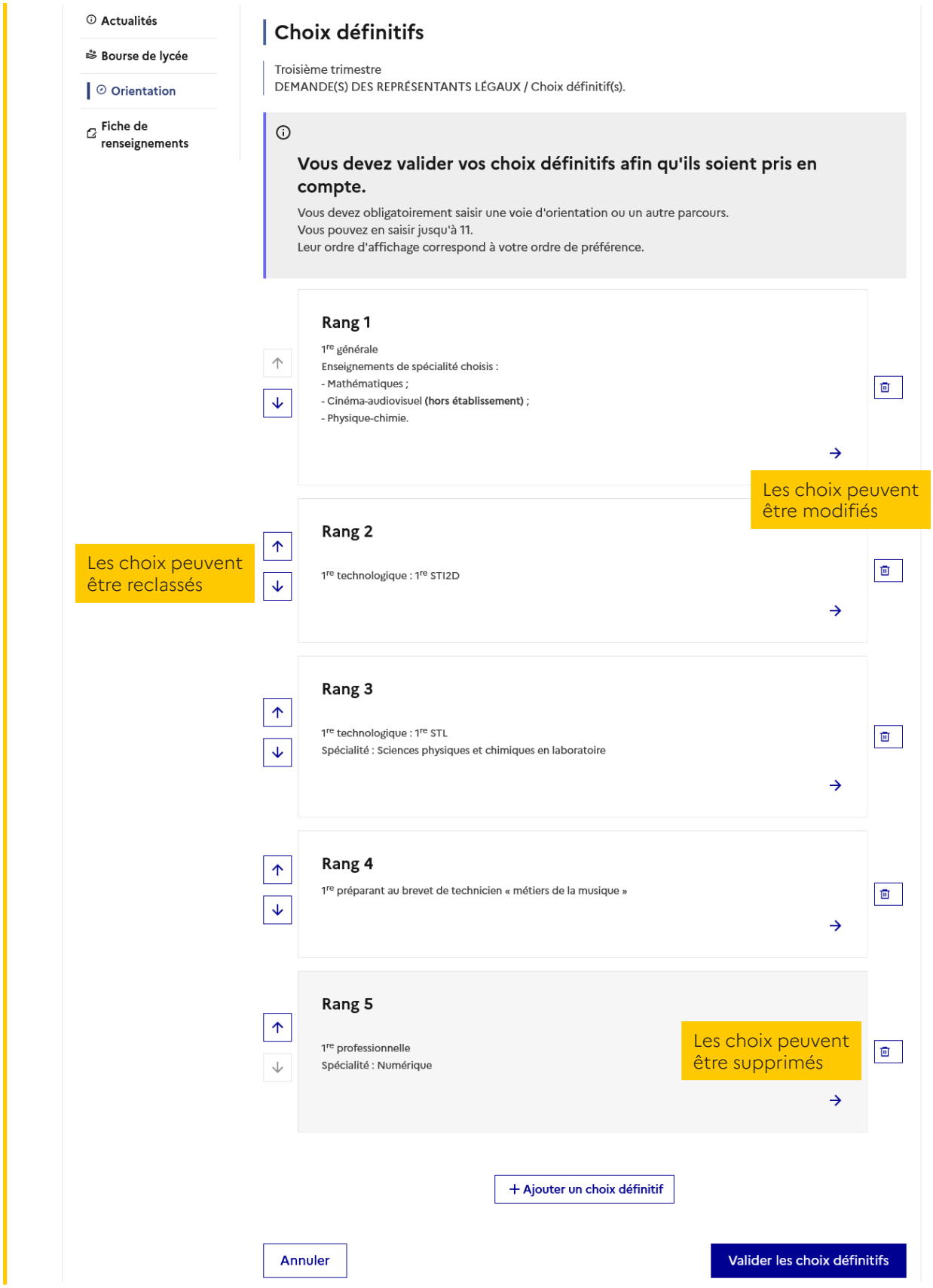

L’annulation supprime tous les choix saisis et permet de recommencer la saisie :

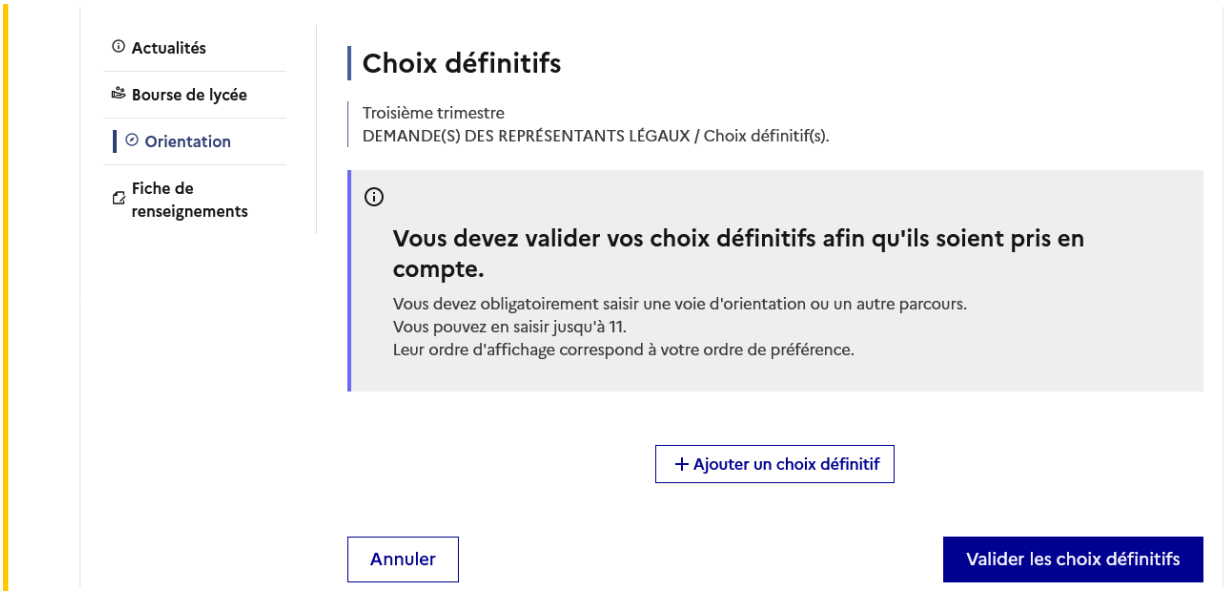

Validation des choix définitifs

Le récapitulatif des choix définitifs doit être validé pour être enregistré :

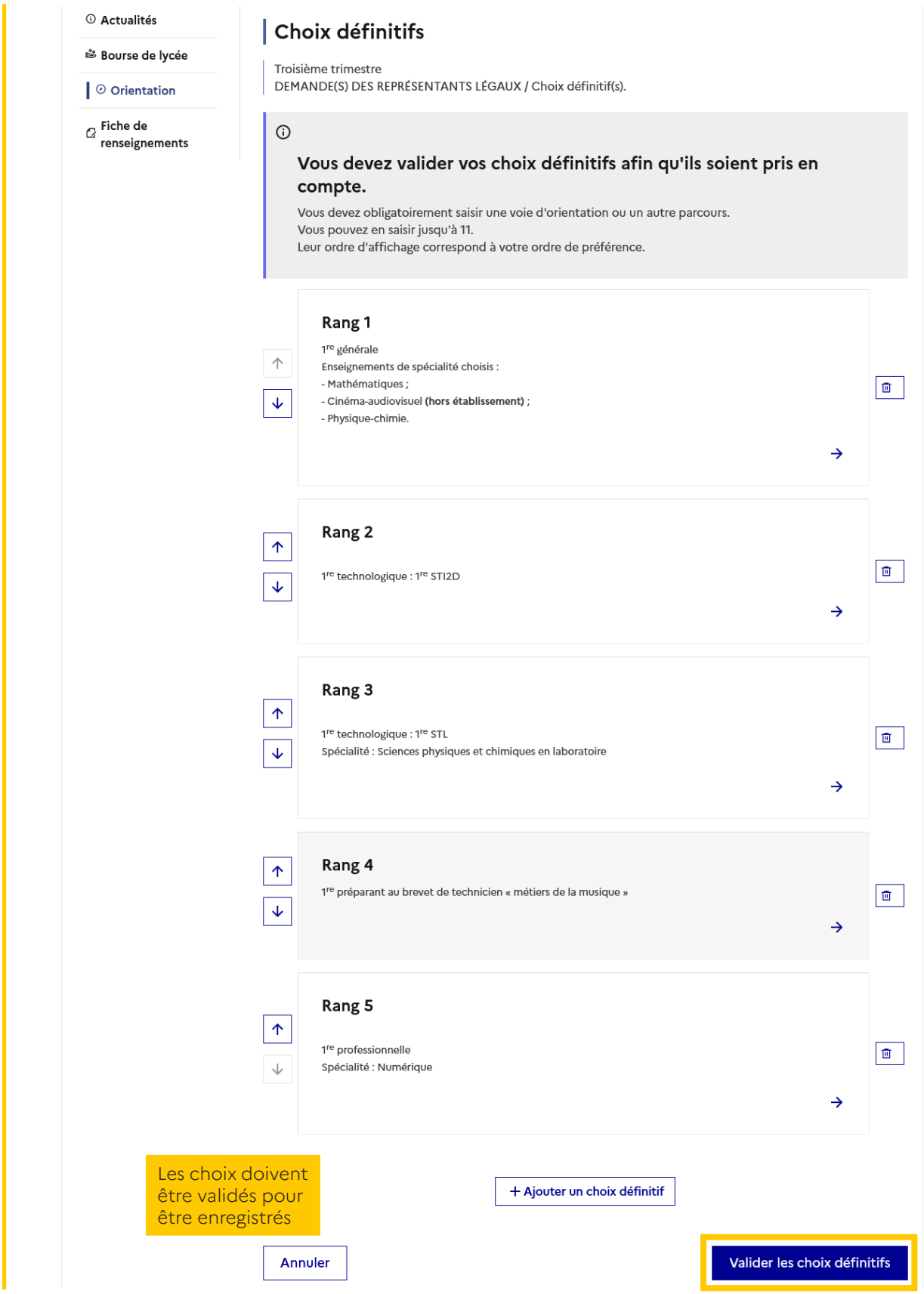

Modification des choix

Seul le représentant ayant saisi les choix peut apporter des modifications.

Le bouton « Modifier les choix » permet d'activer la modification. Les choix peuvent être reclassés, supprimés ou modifiés en cliquant sur les icônes correspondantes. La saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

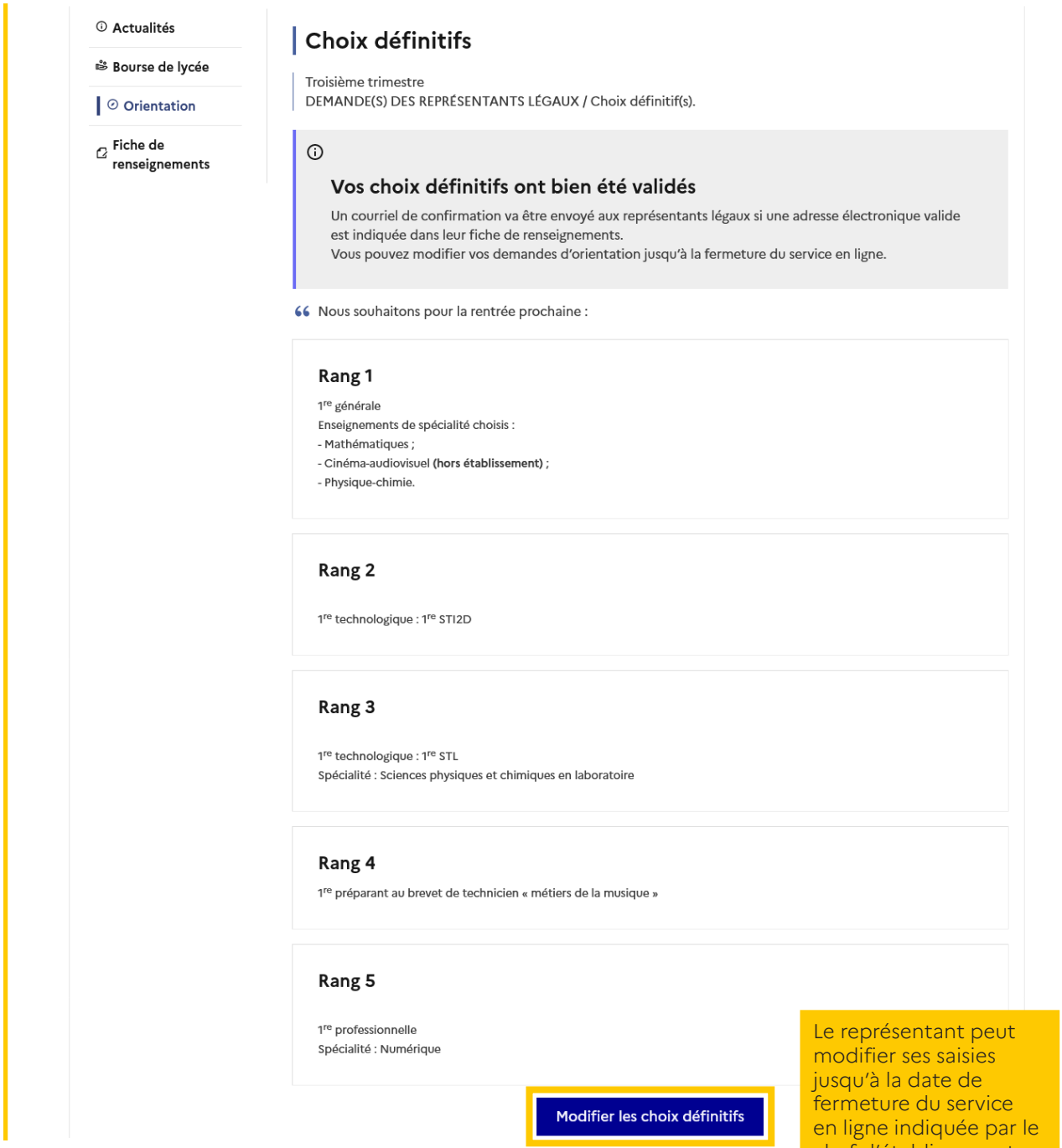

Les choix saisis sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève, le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

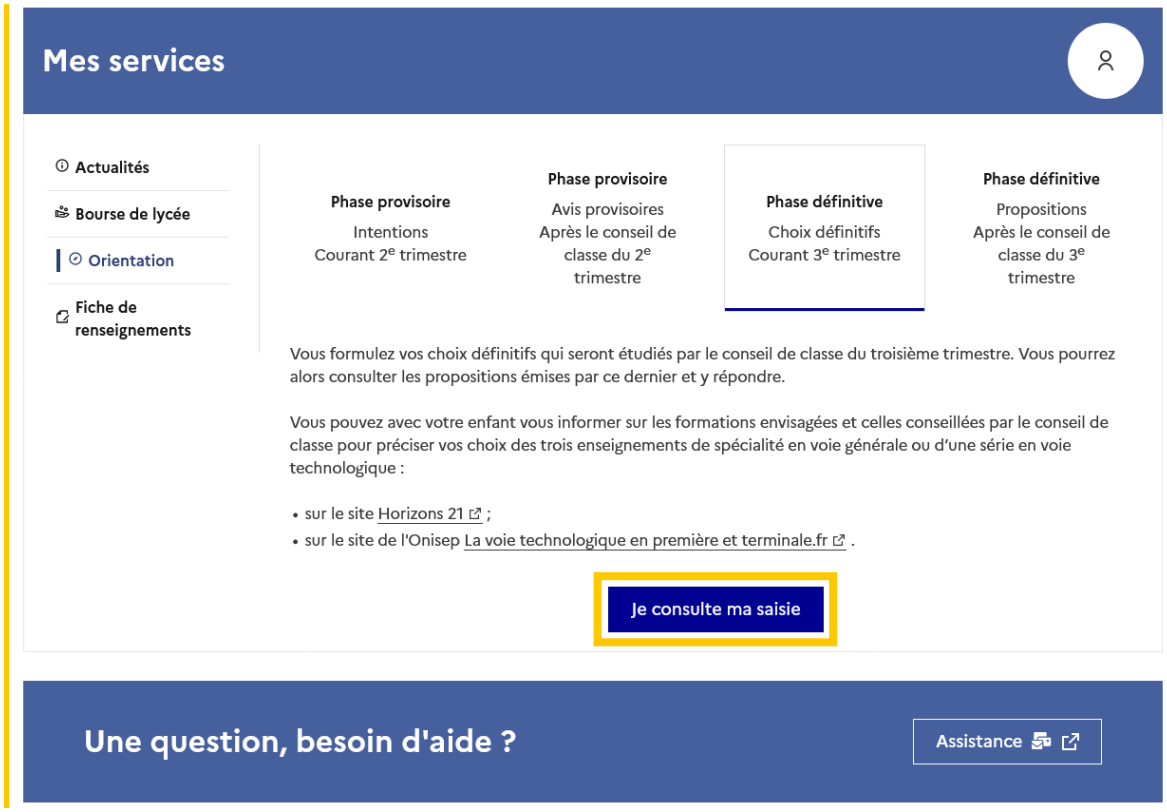

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 17/11/2022 à 09:09, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) choix définitif(s) a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève Prénom NOM.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 1re générale
  Enseignements de spécialité choisis :
  - Mathématiques
  - Cinéma-audiovisuel (Hors établissement)
  - Physique-chimie
- Rang 2 : 1re STI2D
- Rang 3 : 1re STL
  Spécialité : Sciences physiques et chimiques en laboratoire.
- Rang 4 : 1re préparant au brevet de technicien «métiers de la musique»
- Rang 5 : 1re professionnelle
  Spécialité(s) : Numérique

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).
Le cas échéant le second représentant légal est également informé des choix enregistrés.

Bien cordialement,
Coordonnées de l'établissement

Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 17/11/2022 à 09:09 par Mme Prénom NOM , nous vous informons par ce message que le(les) choix définitif(s) a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève Prénom NOM.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 1re générale
  Enseignements de spécialité choisis :
  - Mathématiques
  - Cinéma-audiovisuel (Hors établissement)
  - Physique-chimie
- Rang 2 : 1re STI2D
- Rang 3 : 1re STL
  Spécialité : Sciences physiques et chimiques en laboratoire.
- Rang 4 : 1re préparant au brevet de technicien «métiers de la musique»
- Rang 5 : 1re professionnelle
  Spécialité(s) : Numérique

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande.
En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,
Coordonnées de l'établissement

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les choix et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Propositions du conseil de classe et réponses des familles

La réponse aux propositions du conseil de classe pourra être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Le lendemain de la saisie des propositions, le représentant légal peut les consulter et donner sa réponse.

Comme pour l'étape de saisie des choix, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation
- Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 1re générale

OUI

Enseignements de spécialité demandés :

- Mathématiques ;
- Cinéma-audiovisuel (hors établissement) ;
- Physique-chimie.

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés :
L'enseignement de spécialité Sciences de la vie et de la Terre peut être choisi compte tenu de la motivation pour ce domaine.

Les familles peuvent consulter la proposition du conseil de classe pour chaque choix, les conseils et la proposition pour une voie non demandée

Rang 2 : 1re STI2D

OUI

Rang 3 : 1re STL

OUI

Spécialité demandée :

- Sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Rang 4 : 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

OUI

Rang 5 : 1re professionnelle

Accès à la voie professionnelle : avis favorable

Spécialité demandée : Numérique

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

1re STAV

Observations du conseil de classe :

Très impliqué pour réussir son parcours

Dispositif de mise à niveau conseillé : 1re générale

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

La réponse s'effectue en cochant les propositions acceptées ou le désaccord puis en validant

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- [ ] 1re générale
  Nous avons bien pris connaissance des recommandations du conseil de classe.
- [ ] 1re STI2D
- [ ] 1re STL
- [ ] 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
- [ ] 1re STAV

- [ ] Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Valider

Réponse aux propositions : accord

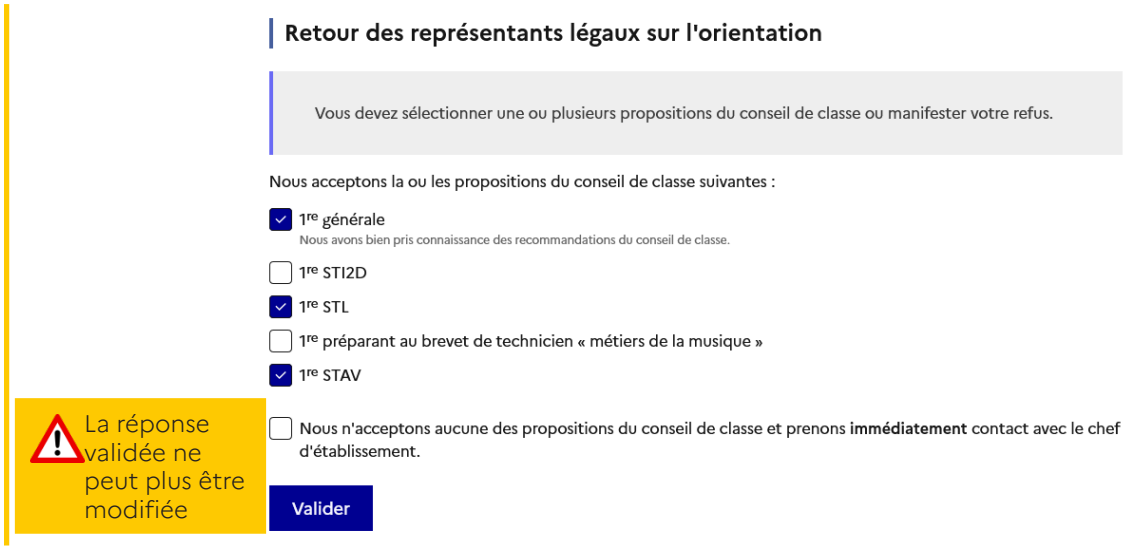

Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée et sont informés de la décision d'orientation en cas d'accord, l'affichage de l'écran est identique pour chacun :

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation
- Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 1re générale

OUI

Enseignements de spécialité demandés :

- Mathématiques ;
- Cinéma-audiovisuel (hors établissement) ;
- Physique-chimie.

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés :
L'enseignement de spécialité Sciences de la vie et de la Terre peut être choisi compte tenu de la motivation pour ce domaine.

Rang 2 : 1re STI2D

OUI

Rang 3 : 1re STL

OUI

Spécialité demandée :

- Sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Rang 4 : 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

OUI

Rang 5 : 1re professionnelle

Accès à la voie professionnelle : avis favorable

Spécialité demandée : Numérique

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

1re STAV

Observations du conseil de classe :

Très impliqué pour réussir son parcours

Dispositif de mise à niveau conseillé : 1re générale

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

[redacted] a accepté la ou les propositions du conseil de classe le 25/11/22 à 11:39 :

1re générale
1re STL
1re STAV

Cette ou ces propositions deviennent décisions d'orientation définitives prises par le chef d'établissement.
Pour toute question, adressez-vous au chef d'établissement.

Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 25/11/2022 à 11:39 par Prénom NOM, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été acceptée(s) :

- 1re générale
- 1re STL
- 1re STAV

Celle(s)-ci devient(nent) décision(s) d'orientation définitive(s) prise(s) par le chef d'établissement.
Tous les représentants légaux sont informés de cette validation. Pour toute question vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement.

Réponse aux propositions : désaccord

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation
- Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 1re générale

NON

Enseignements de spécialité demandés :

- Mathématiques ;
- Cinéma-audiovisuel (hors établissement) ;
- Physique-chimie.

Rang 2 : 1re STI2D

OUI

Rang 3 : 1re STL

OUI

Spécialité demandée :

- Sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Rang 4 : 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

OUI

Rang 5 : 1re professionnelle

Accès à la voie professionnelle : avis défavorable

Spécialité demandée : Numérique

Motivation de l'avis :
Le projet n'est pas préparé

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- ☐ 1re STI2D
- ☐ 1re STL
- ☐ 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

☐ Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Valider

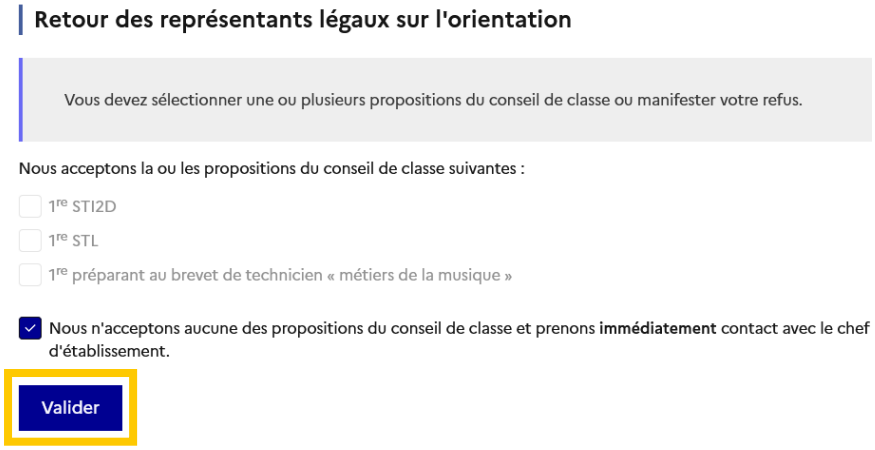

Une fois la réponse saisie, elle n’est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l’élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée les informant qu’ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d’établissement.